



NOTIFICATION DE DÉCISION

COMMISSION D'EXAMEN

du : 30/11/2011

NOTIFICATION

du : 27/12/2011

ESPRIT CREATIF DU BATIMENT
78 RUE KERVEGUEN
97421 LA RIVIERE

SIREN : 481 824 787

DÉCISION

QUALIFICATION

VALIDITÉ

ATTRIBUTION 3332 Imperméabilisation de cuvelage au moyen de mortier de ciment hydrofugé (Technicité confirmée) **29/11/2015**

MOTIVATION

Après examen du dossier présenté par l'entreprise, la Commission attribue la qualification 3332 à titre quadriennal.

Elle attire l'attention de l'entreprise sur l'obligation de se conformer aux dispositions du règlement général, dont certaines sont rappelées au verso de cette notification.

Pour le Président de la Commission d'Examen Yves TORRES,
le Secrétaire Technique Odile ROBIN

*Cette notification ne constitue pas un certificat, elle n'a pour objet que d'informer votre entreprise sur les décisions de la commission;
Vous trouverez au verso, le rappel de certaines des dispositions du Règlement général.*